

AU TRIBUNAL DE L'ENFANCE

FRANCE 2 23.05 DOCUMENTAIRE

Marie Receveur et Jean Toulhier sont juges des enfants au tribunal de grande instance de Lyon. Au-delà des affaires pénales qu'ils sont amenés à traiter en audience, ils consacrent une grande partie de leur temps à l'Assistance éducative. Un travail dans le huis clos de leur bureau où défilent parents, enfants en situation de danger, avocats, éducateurs et assistantes sociales. C'est cette facette méconnue de leur travail qu'Adrien Rivollier a suivi pendant trois mois.

En 2005, dans *Point de chute*, le réalisateur avait suivi le quotidien d'un centre éducatif fermé. Avec ce nouveau documentaire, intitulé *Au tribunal de l'enfance* et produit par Jérôme Duc-Maugé (cocottesminute production), il a souhaité « s'éloigner des clichés du mineur délinquant que les médias de masse véhiculent comme seul miroir de notre justice à l'égard des enfants ».

Pas de robes noires donc, ni de bancs des accusés dans ce film. v
^ Simple-
ment la parole d'enfants en souffrance, otages ou victimes des conflits parentaux ou de situations familiales complexes, et celles de leurs parents. Face à eux, Marie Receveur et Jean Toulhier, deux juges formidables d'humanité, passant de la colère à la compassion, de l'écoute à la fermeté. Abandon, droit de garde partagé, crises d'adolescence, divorces qui tournent mal... les situations sont souvent les mêmes. Mais à chaque



fois, des gens différents, des solutions différentes et des cas particuliers qu'il faut essayer de trancher le plus « justement » possible. Et des questions toujours face à la violence des mots et des situations vécues. Dont celle-ci, symbole des angoisses et des doutes du juge des enfants, posée par Marie Receveur lors d'un entretien conjoint avec son collègue Pierre et un psychiatre chargé de les aider dans leur quotidien : « Est-ce que tout ce qui est dit ici doit être pris comme la norme ? » ■ G. F.